

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 26

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 30 Juin 2016

SEANCE PUBLIQUE DU 30 Juin 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

OBJET

Budget supplémentaire 2016 - Reprise des résultats 2015

**Direction Générale des Services
Direction des finances
1.25.40**

PRESENTATION

Lors de la séance publique du 25 mars 2016, l'Assemblée a procédé à l'adoption du budget primitif (BP) du Département pour l'exercice 2016. Ce dernier s'élève à 2.025,3 M€ en charges de fonctionnement, chiffre quasiment identique au BP 2015, et à 525,4 M€ en dépenses d'investissement hors dette et régularisations comptables.

Il convient à présent de se prononcer sur le budget supplémentaire (BS) 2016.

Je vous rappelle que celui-ci se divise en plusieurs parties distinctes :

- le report des restes à réaliser de l'exercice 2015 ;
- la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2015 ;
- la décision modificative (DM) n°1 qui amende le BP 2016.

I – Les restes à réaliser de 2015 et la reprise des résultats antérieurs

Je vous propose d'examiner successivement la situation des restes à réaliser et celle des excédents reportés.

La reprise des restes à réaliser de 2015

Dans le cadre de l'examen du compte administratif (CA) 2015 les chiffres suivants vous ont été présentés en ce qui concerne les reports de crédits :

Libellés	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	50 547 400,74	11 556 350,89	62 103 751,63
Budget général	50 484 515,27	11 417 932,40	61 902 447,67
Ports départementaux	-	119 486,74	119 486,74
Laboratoire d'analyses	62 885,47	18 931,75	81 817,22
Recettes	-	90 450 000,00	90 450 000,00
Budget général	-	90 450 000,00	90 450 000,00

Ceux-ci font l'objet d'une reprise au sein du BS 2016 dans la colonne « restes à réaliser ».

Par rapport au budget général du BP 2016, ces reports représentent 2,5% des dépenses de fonctionnement et 2,2% des dépenses d'investissement.

Comme en 2015, il convient de noter un volume de report d'emprunt. Cette année, il est de 90,5 M€. Pour plus de la moitié, il s'agit de prêts de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), liés à une convention pluriannuelle. Le reste correspond à un contrat avec la Banque postale. Ces financements signés en 2015, ont été encaissés en début d'année 2016.

L'affectation des résultats antérieurs

Le BS 2016 intègre, pour le budget général et les budgets annexes, les résultats reportés de l'exercice précédent conformément à l'arrêté du CA 2015 examiné à la présente séance.

La situation nette du résultat global du budget général avant intégration des restes à réaliser s'élève à 67,1 M€ d'excédent comptable. Toutefois, après intégration des restes à réaliser hors dette détaillés précédemment (61,9 M€), **la marge disponible se limite à 5,2 M€** au 31 décembre 2015, en baisse par rapport à 2014 (14,2 M€), traduisant l'optimisation des emprunts.

De même, pour les budgets annexes des ports et du laboratoire départemental d'analyses, les résultats de l'exercice 2015 sont insérés au présent BS.

II – La décision modificative n°1

Concernant la DM1, il convient de séparer les approches de la section de fonctionnement de la section d'investissement. Les mouvements relatifs aux budgets annexes sont marginaux et ne sont donc pas évoqués dans ces développements.

A – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement comprend 7,9 M€ de dépenses (+0,4%) et 6 M€ de recettes (+0,3%). Le besoin de financement ressort donc à 1,9 M€, couvert par les 5,2 M€ d'excédent disponible après reprise des résultats hors emprunt.

▪ le secteur de la solidarité

Les dépenses supplémentaires de ce secteur représentent 4,7 M€, pour un BP 2016 de 1.268,9 M€.

Le plus important besoin concerne la prestation de compensation du handicap (PCH). En effet, malgré un budget initial de 82,9 M€, un complément de 3,7 M€ (+4,5%) est nécessaire pour faire face à la hausse du coût des plans d'aides dans le domaine de la PCH adultes.

Ainsi, lors de la construction du BP 2016, le coût moyen d'une allocation hors aides ponctuelles était évalué à 704 € (697 € en 2015). Or, il atteint déjà 737 € en début d'année 2016.

Concernant l'aide personnalisée à l'autonomie (APA), le complément de budget est évalué à ce stade à 0,6 M€. C'est la partie hébergement (53,7 M€ initialement) qui enregistre ce besoin.

Enfin, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a décidé en fin d'année 2015 de mettre fin à certaines exonérations en matière de versement transport. Dans

le domaine de l'enfance, cela a pour conséquence une hausse des tarifs des établissements chargés du placement (+0,4 M€ sur un budget initial de 127,7 M€).

▪ **le secteur de l'éducation**

Les collèges sont une priorité du Département. Afin de soutenir les actions engagées par la nouvelle majorité, informatisation des collèges et actions éducatives ciblées issues des « Etats généraux de Provence » en particulier, un budget supplémentaire de 0,8 M€ est prévu.

Il permettra le bon déroulement du plan de développement du très haut débit (530 K€, dont 130 K€ par redéploiement), l'organisation des projets et sorties complémentaires (360 K€) en lien avec les EGP, le maintien de la médiation sociale aux abords des établissements scolaires (60 K€).

▪ **les secteurs du cadre de vie et des transports**

Les besoins complémentaires dans le domaine du cadre de vie s'élèvent à 0,9 M€ et à 0,6 M€ pour les transports.

Les subventions liées à la culture sont abondées de 0,5 M€ et celles des structures d'accueil de la petite enfance de 0,4 M€. En effet, concernant cette action, l'harmonisation des prix communes / associations des places de crèches agréées nécessite un ajustement budgétaire.

En matière de transports, le Département doit reverser à la Métropole Aix – Marseille 50% des redevances perçues au titre de la ligne Marseille – aéroport (ajustement 2015). Ce budget de 0,6 M€ n'avait pas été prévu au BP 2016, mais est couvert par des recettes de 0,9 M€ (Cf. partie recettes).

▪ **l'administration générale**

La DM1 voit l'accroissement des dépenses d'administration générale d'environ 0,9 M€.

La plus importante charge est liée à l'impact de la revalorisation de 0,6% au 1^{er} juillet de l'indice des salaires de la fonction publique décidée par l'Etat en mars 2016 (0,8 M€). Cet élément n'était évidemment pas intégré au budget 2016. Pour 2017, avec une progression supplémentaire de 0,6% au 1^{er} février, les besoins sont estimés à 3 M€.

Par ailleurs, suite à des anomalies logicielles de l'établissement « La Poste », un rappel de factures d'affranchissement couvrant 2014 – 2015 est réclamé au Département. Cela représente 0,3 M€ d'arriérés.

Enfin, les fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) doivent être corrigés.

Le fonds de péréquation des DMTO (dépense) est modifié de -0,1 M€ au titre du fonds initial (28,2 M€ de prélèvement au lieu de 28,3 M€).

Le fonds de péréquation de la CVAE est lui aussi ajusté de -0,1 M€ (0,9 M€ de prélèvement ; aucune ressource attendue).

▪ **l'ajustement des recettes de fonctionnement**

Il s'agit d'une augmentation de près de 6 M€.

Le plus important ajustement concerne les recettes de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). La mise en place de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) doit générer des dépenses nouvelles, compensées par des versements de la CNSA prévus à 11,2 M€ en 2016.

Il est aujourd'hui difficile d'évaluer l'impact sur les dépenses. Les crédits prévus au BP 2016 sont de 101,8 M€, soit une croissance prévisionnelle de 0,9%.

Parallèlement, les régularisations des recettes d'APA et de PCH 2015 ne sont toujours pas connues (7,2 M€). C'est pourquoi, une recette supplémentaire nette de 4 M€ est prévue pour l'instant à la DM1.

Concernant le domaine des transports, un crédit de 0,9 M€ est intégré à la DM1. Il correspond à des reliquats attendus sur une convention avec la Communauté du pays d'Aix (0,6 M€) et à l'encaissement de pénalités sur marchés (0,3 M€).

En matière de fiscalité, des rôles supplémentaires ont été encaissés pour 0,7 M€. Ils concernent essentiellement la taxe foncière sur les propriétés bâties. En revanche, le produit de la taxe additionnelle de séjour est réduit de 0,1 M€ pour tenir compte de la décision de report de la mesure au 1^{er} janvier 2017 (Cf. délibération distincte).

Certaines notifications de l'Etat ont été reçues. Des correctifs sont donc intégrés à la DM1, dont une aggravation de la perte au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 0,3 M€. Cela porte le prélèvement total sur DGF à 35 M€ pour 2016, dont 33,6 M€ pour la contribution au redressement des finances publiques nationales. Le prélèvement cumulé 2014 – 2016 atteint les 80,9 M€ (85,6 M€ toutes mesures incluses) et devrait monter à 115 M€ en 2017 (120 M€ tout compris).

B – La section d'investissement

La section d'investissement comprend 20,4 M€ de dépenses, dont 11,3 M€ hors dette (+2,1%), 4,8 M€ d'autorisations de programme (AP) hors correctifs et 7,7 M€ de recettes.

Pour financer les crédits d'investissement de la DM1, le Département dispose du solde de l'excédent disponible (3,2 M€) et doit inscrire un complément d'emprunt de 9,5 M€, dont 9,1 M€ liés à une opération de refinancement de dette.

- **les mouvements de dette**

Comme indiqué ci-dessus, pour exécuter une opération de réaménagement de dette, une somme de 9,1 M€ est inscrite en section d'investissement.

Il s'agit de procéder au remboursement anticipé sans frais d'un emprunt du Crédit coopératif de 2014, dont le capital restant dû était de 9,5 M€ au 1^{er} janvier.

Actuellement, le Département paye des intérêts calculés sur l'Euribor¹ 3 mois plus une marge de 1,15%. Or, il peut aujourd'hui se financer sur le même index pour des marges inférieures. L'opération permettra une économie de frais financiers de 0,2 M€ à 0,5 M€ selon le mode de refinancement.

- **le secteur de l'éducation**

Dans le cadre des EGP, la majorité départementale a notamment décidé de mettre l'accent sur la sécurisation des établissements scolaires (15 M€ d'effort supplémentaire décidé au BP 2016). Pour faire face aux dépenses décidées par l'Assemblée un complément de crédits de 3 M€ est prévu en DM1. La répartition de l'AP de 15 M€ est aussi modifiée entre services gestionnaires (+/- 2 M€) pour prendre en compte les aspects opérationnels du programme.

De même, le programme engagé pour l'amélioration des installations thermiques des collèges (près de 10 M€), du fait d'une exécution plus rapide, nécessite la mise en place de 2,2 M€ supplémentaires.

- **le secteur des routes et de l'économie**

Concernant le dossier de construction de la rocade L2 à Marseille, le Département doit verser en 2016 une somme de 38,7 M€ dans le cadre du partenariat public privé de l'ouvrage.

Normalement, le paiement aurait dû être inférieur eu égard au trop payé par le Département sur la période 2013 – 2015. En effet, après réexamen, les indexations de dépenses provisoires appliquées se sont avérées trop élevées par rapport aux indices définitifs.

Mais, les schémas comptables de l'Etat n'ont pas permis de trouver une solution simple de correction. Par conséquent, le Département va budgéter la dépense initialement programmée à travers la convention (soit 38,7 M€), nécessitant un abondement de 5,7 M€ en DM1, et recevoir une somme de 7,5 M€ en remboursement.

Ces mouvements comptables solderont donc la problématique du trop versé de la période concernée. Je précise que les 7,5 M€ constituent l'essentiel des recettes d'investissement hors dette de la présente DM1.

¹ Euro interbank offered rate.

Concernant l'économie et le développement, une AP de 1 M€ est ajoutée au projet Euro-méditerranée par redéploiement d'un excédent de même montant au titre du Grand port maritime de Marseille.

- **le secteur du cadre de vie**

Ce secteur comprend la totalité des hausses d'AP de la DM1 hors régularisations et transferts.

Dans la consultation des EGP, la résorption des difficultés de logement est apparue comme une des attentes les plus fortes des citoyens des Bouches-du-Rhône. C'est pourquoi divers programmes ont été lancés.

Ainsi, afin de favoriser la construction et la réhabilitation de logements portées par l'office HLM 13 Habitat, le Département a décidé de soutenir un programme annuel plus important. L'AP de 6,5 M€ votée au BP 2016 (5 M€ au BP 2015) va s'avérer insuffisante. Il est proposé de la porter d'ores et déjà à 9,5 M€ (+3 M€).

Par ailleurs, pour permettre la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'aide départementale aux travaux d'économie d'énergie pour les propriétaires occupants, un budget de 1 M€ est proposé. Sur la base d'une aide moyenne de 3.750 € et de 1.000 dossiers, il devrait être porté à environ 4 M€ en régime de fonctionnement annuel.

Dans le domaine culturel, un complément d'AP de 0,8 M€ est mis en place afin de financer notamment la fondation Vasarely (0,5 M€) et l'opéra de Marseille (+0,1 M€ portant l'intervention 2016 à 0,4 M€).

- **l'administration générale**

Un budget supplémentaire de l'ordre de 0,5 M€ est prévu en DM1, afin de financer le décalage de livraisons prévues en 2015 sur 2016 en matière de véhicules (0,2 M€) et l'aménagement des archives de Marseille dans la perspective du déménagement du site d'Aix-en-Provence (0,2 M€).

C – Le réajustement des AP antérieures

En vertu du règlement financier de la collectivité, il est procédé chaque année à l'ajustement du stock des AP en cours. Notamment, les AP du millésime 2015 sont réduites au montant de leur engagement effectif au 25 mars 2016.

De plus, dans la perspective de la dématérialisation intégrale de la chaîne comptable, il est indispensable de solder avant le 31 décembre 2016 les stocks d'AP qui portent parfois encore aujourd'hui des imputations budgétaires de l'ancien plan comptable M51.

Tous ces travaux conduisent théoriquement à minorer les AP de 73,7 M€.

Toutefois, pour des contraintes techniques liées à la continuité du paiement des factures, il est nécessaire d'effectuer certaines opérations en deux temps. Il convient d'abord de recréer et d'isoler un volume d'AP de 60,4 M€. Ce stock correspond à la part des opérations juridiquement engagées sur plan de compte M52 et donnant toujours lieu à exécution en 2016.

Mais il n'est pas possible d'annuler dès la DM1 les 60,4 M€ qui demeureront donc sur les anciennes AP, ceci pour ne pas entraver le paiement des fournisseurs entre la date d'élaboration du budget et sa mise en exécution. Celles-ci seront supprimées en décision modificative n°2 (DM2). Dès le vote du BS 2016, les anciennes AP devenues inutiles seront bloquées.

Par conséquent, la réduction effective est dans un premier temps limitée à 13,3 M€. Avec l'accroissement et les nouvelles ventilations de DM1 vues précédemment, le BS 2016 enregistre un flux d'AP de -8,5 M€.

Enfin, tous les travaux de clôture des AP achevées, s'ils ne modifient pas le reste à financer, vont permettre de réduire l'encours des AP actives.

Après toutes les opérations de ce budget, le stock des AP actives sera donc de 5,6 milliards d'euros. Sur celui-ci, le reste à financer après 2016 s'élève à 1,9 milliard d'euros (34,7%).

L'emprunt d'équilibre se chiffrera, quant à lui, à 337 M€ (+9,5 M€ par rapport au BP 2016), la hausse étant essentiellement liée à l'opération de remboursement anticipé de dette.

Je vous rappelle que le stock de dette au 1^{er} janvier 2016 était de 651,8 M€ tout compris, très en dessous des moyennes nationales. A la fin de l'année, il pourrait avoisiner les 790 M€.

Enfin, le règlement financier de la collectivité doit être amendé. En effet, il convient de faire évoluer différents éléments de son contenu (suppression du seuil de 15.000 € en matière d'autorisation de poursuite donnée au comptable public, modification des règles sur les AP). Ces données font l'objet d'une annexe au présent rapport.

CONCLUSION

Avec une reprise des résultats 2015 et des restes à réaliser qui laissent une marge de manœuvre de 5,2 M€ hors emprunt reporté, le Département a arrêté les choix suivants :

- ✓ +7,9 M€ en dépenses de fonctionnement en particulier pour faire face aux dépenses sociales ;
- ✓ +20,4 M€ de dépenses nouvelles en investissement, dont 9,1 M€ de réaménagement de dette ;
- ✓ réduction du stock des AP pour 8,5 M€

Au bénéfice des considérations qui figurent dans le présent rapport, je vous propose de bien vouloir :

- prendre acte des crédits de reports de l'exercice 2015, ceux-ci étant en parfaite conformité avec le compte administratif ;
- adopter la décision modificative n°1 pour l'exercice 2016 pour le budget principal et les budgets annexes qui vous a été diffusée ;
- augmenter l'emprunt d'équilibre de 9.489.164,41 € tous mouvements confondus ;
- adopter les variations, créations, ajustements et clôtures d'autorisations de programme prévues au présent budget ainsi que les affectations concernées ;
- adopter la modification du règlement financier figurant en annexe au présent rapport ;
- préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre, selon les maquettes budgétaires par nature pour le budget général et les budgets annexes ;
- préciser que la nomenclature des programmes et opérations employée à des fins de gestion ne constitue pas un élément contraignant en matière d'exécution budgétaire.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL